

missibilité établie par suite d'un processus semblable entrepris l'an passé.

3. Des concours publics et internes publiés au moyen d'affiches et d'annonces dans les journaux sont tenus simultanément tout au long de l'année afin de pourvoir aux postes de traducteurs. Le secrétariat d'État parraine également un programme de bourses destiné à attirer des nouveaux diplômés dans le domaine de la traduction. L'an dernier, 60 nouveaux diplômés ont été engagés dans le cadre de ce programme. Non moins de 75 diplômés seront disponibles en mai 1975. Les professeurs de français sont attirés au moyen d'affiches distribuées partout au gouvernement fédéral et dans le secteur public et à l'aide d'annonces publiées dans les journaux. Avant de commencer à enseigner, les professeurs reçoivent une formation d'au moins quatre semaines.

LE CONCOURS CONCERNANT LES AGENTS D'ÉVALUATION IMMOBILIÈRE POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES

Question n° 895—M. Lachance:

Le concours n° 4-A-P-010 de la Fonction publique, concernant les agents d'évaluation immobilière pour le ministère des Finances, a-t-il eu lieu tel que prévu et, dans la négative, a) pourquoi, b) certaines personnes ont-elles été appelées à pourvoir les postes vacants sans passer par la voie normale de sélection des candidats et, dans l'affirmative (i) combien (ii) à quel salaire?

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Le concours 4-A-P-010 pour agents d'évaluation immobilière (PM 3) ministère des Finances, a eu lieu tel que prévu. Six personnes ont été interviewées et, par la suite, trois candidats ont reçu des offres d'emploi. Ces derniers entreront en fonctions en décembre. Aucune autre nomination n'a été faite au niveau PM 3 dans la division en cause. L'échelle de traitement pour PM 3 est \$14,054-\$15,930.

LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE DANS L'ARCHIPEL ARCTIQUE

Question n° 916—M. Forrestall:

Le gouvernement considère-t-il que l'utilisation de brise-glace de la garde côtière américaine, comme les MAGB-10 et MAGB-11, pour aider aux opérations commerciales d'extraction et autres dans l'archipel Arctique, sert les intérêts de la souveraineté canadienne?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non.

LE SUCCESSEUR DE M. PITFIELD AU POSTE DE SOUS-MINISTRE DE LA CONSOMMATION ET DES CORPORATIONS

Question n° 981—M. Cossitt:

1. Quand le Premier ministre divulguera-t-il le nom du successeur de M. Michael Pitfield au poste de sous-ministre de la Consommation et des Corporations?

2. a) Pendant les nombreuses absences de M. Pitfield de son poste, quels sont le nom et le titre du poste de celui qui s'est acquitté des fonctions de sous-ministre, b) cette personne sera-t-elle promue au poste de sous-ministre conformément au principe de l'ancienneté et du mérite ou le Premier ministre nommera-t-il un ami personnel, un membre de sa famille ou un membre ancien ou actuel de son cabinet à ce poste?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. En temps utile.

2. Il n'est pas nécessaire de répondre à la question par la bonne raison que l'affirmation sur laquelle elle se fonde est inadmissible.

Questions au Feuilleton

M. MICHAEL PITFIELD

Question n° 982—M. Cossitt:

1. Quand M. Michael Pitfield entrera-t-il en fonction à titre de secrétaire du Cabinet et de greffier du Conseil privé?

2. Depuis le 1^{er} janvier 1974, durant combien de jours, à quelles dates précises et pendant combien de temps, dans chaque cas, M. Michael Pitfield a-t-il exercé les fonctions de sous-ministre de la Consommation et des Corporations?

3. Combien de fois, à quelles dates, où et dans quels buts le Premier ministre a-t-il rencontré M. Pitfield depuis sa nomination à titre de sous-ministre de la Consommation et des Corporations?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. En temps utile.

2. M. Pitfield ne s'est pas absenté de son poste sauf dans les cas prévus par les règlements de la Fonction publique.

3. On ne divulgue habituellement pas les dispositions prises entre fonctionnaires gouvernementaux et des membres du cabinet à l'égard des réunions convoquées aux fins de traiter les affaires de l'État.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

LES SUBVENTIONS ET VERSEMENTS AU PROFIT DU CP ET DE LA COMPAGNIE CANADIEN PACIFIQUE LIMITÉE

Question n° 17—M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):

1. Du 1^{er} janvier 1880 au 31 décembre 1972 ou au 31 mars 1973, combien le Trésor canadien a-t-il déboursé au profit des chemins de fer du Canadien Pacifique ou de la compagnie Canadien Pacifique Limitée sous forme de subventions, d'aide ou d'autres versements?

2. Pour la même période de temps, combien d'acres de terrain le gouvernement a-t-il cédés aux chemins de fer du Canadien Pacifique ou à la compagnie Canadien Pacifique Limitée et quelle était la valeur totale en dollars de ces terrains?

3. Au cours de l'année civile se terminant le 31 décembre 1973 ou de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, combien le Trésor fédéral a-t-il déboursé au profit des chemins de fer du Canadien Pacifique ou de la compagnie Canadien Pacifique Limitée sous forme de subventions, d'aide ou d'autres versements?

4. Au cours de l'année civile se terminant le 31 décembre 1973 ou de l'année financière se terminant le 31 mars 1974, d'autres terrains ou subventions non compris dans la réponse à la partie 3 ont-ils été accordés par le gouvernement aux chemins de fer du Canadien Pacifique ou à la compagnie Canadien Pacifique Limitée et, dans l'affirmative, dans quelle mesure et quelle en a été la valeur totale en dollars?

(Le document est déposé.)

CABINET DU PREMIER MINISTRE

Question n° 23—M. Cossitt:

1. Quel est le nom de toutes les personnes employées, attachées, détachées ou associées d'une façon quelconque au cabinet du Premier ministre, à la date où l'on répondra à cette question et quelle est cette date?

2. Quelles sont les fonctions précises, la date d'embauche, le traitement annuel et, le cas échéant, le poste que ces personnes ont occupé au gouvernement?

3. Envisage-t-on d'augmenter le personnel du cabinet du Premier ministre, au cours de la prochaine année et, dans l'affirmative, quelles sont, de l'avis du gouvernement, les raisons pouvant justifier une telle mesure?

4. Quel est le nom des personnes non visées par la question 1 qui étaient employées, attachées, détachées ou associées d'une façon quelconque au cabinet du Premier ministre depuis le 29 octobre 1973, quelles étaient leurs fonctions, la date d'embauche et de cessation de fonctions et leur rétribution annuelle?